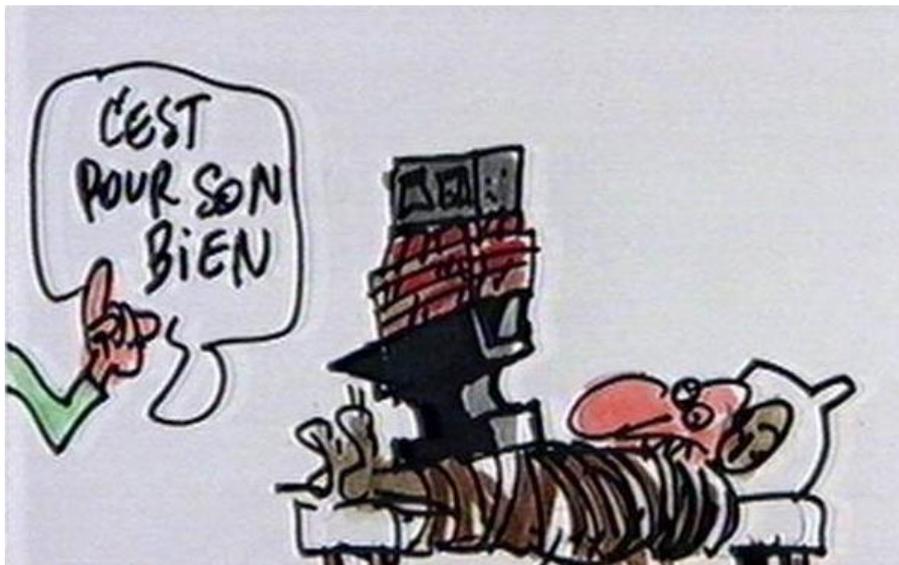


Les mesures limitatives de la liberté :

Des exigences légales à la réalité du terrain



Vendredi 2 juin 2017
8h30 – 16h30
Notre Dame du Silence
Chemin de la Sitterie 2
1950 Sion

Descriptif

De tout temps les mesures de contention ont représenté une préoccupation pour les infirmiers-ères. Avec la révision du droit de l'adulte, la question de la contention est centrale dans l'accompagnement des personnes soignées. D'ailleurs il n'est plus question de contention, mais de mesures limitatives de la liberté. Mais dans la pratique qu'est-ce que cela signifie ? Quelles sont les implications, au quotidien, pour l'infirmier-ère de ce renforcement de l'autodétermination du patient ?

Lors de cette journée nous aborderons les mesures limitatives de la liberté sous l'angle historique, éthique et juridique. Nous verrons aussi comment elles sont appliquées et les conséquences de cette application sur la pratique des soins. Nous aurons aussi l'occasion d'aborder les difficultés rencontrées par les infirmiers-ères pour allier exigences légales, droit du patient et principes déontologiques.

Thèmes abordés durant la journée

- L'évolution de la loi concernant les mesures limitatives de la liberté
- Le droit du patient à l'autodétermination
- Les droits et devoirs de l'infirmier-ère en lien avec les mesures limitatives de la liberté
- Les principes éthiques de l'ASI
- Les risques encourus par l'infirmier-ère en cas de non application de la loi
- L'application de la loi dans l'accompagnement quotidien du résident en EMS
- Les éléments facilitateurs et les difficultés rencontrées dans l'application de la loi au quotidien

Intervenants

- Dr Damian König, chef des affaires juridiques et éthiques de l'Hôpital du Valais
- Annette Weidmann, infirmière en santé publique du Service de la santé publique et ancienne directrice de l'EMS de Steg.

Participants

- Infirmier-ère
- Infirmier-ère assistant-e
- Étudiant-e infirmier-ère

Prix

- Membre ASI 100.-
- Non-membre 150.-
- Étudiant-e 50.-

Responsable du cours : Nadia Ebenegger

Les mesures limitatives de la liberté :

Des exigences légales à la réalité du terrain

Délai d'inscription au 17 mai 2017

Bulletin d'inscription (remplir en caractère d'imprimerie SVP)

Nom

Prénom

Rue

NP Domicile

No de tél E-mail:

Employeur

Prière de cocher la case correspondante

Je suis

Infirmier-ère Infirmier-ère assistant-e Étudiant-e

Je suis

Membre ASI no Non-membre ASI

Date :

Signature :



Nouvelles conditions générales au verso du flyer



Cette inscription a valeur de contrat et j'ai pris connaissance des conditions générales.

MODALITÉS DES COURS - Conditions générales

Inscription

L'inscription s'effectue auprès du secrétariat de la section. Pour vous inscrire à un cours, plusieurs possibilités vous sont proposées :

- Bulletin d'inscription du flyer du cours
- Bulletin d'inscription disponible sur notre site Internet www.asi-sbk-vs.ch
- Bulletin d'inscription demandé au secrétariat

Seules les inscriptions écrites sont prises en considération, l'inscription a valeur de contrat. Les inscriptions sont retenues par ordre d'arrivée et la confirmation du cours est envoyée au plus tard 10 jours avant le cours.

Dédoublement - Report - Annulation

Si le nombre d'inscriptions est trop élevé pour un cours, un dédoublement peut être prévu. Les participants concernés en seront informés.

Si le nombre d'inscriptions s'avère insuffisant pour un cours, la CEP se réserve le droit de reporter ou d'annuler le cours. L'information est transmise au minimum 10 jours avant le début du cours.

Désistement

En cas de désistement entre l'inscription et la confirmation du cours, 50% du prix du cours reste dû. Pour tout désistement intervenant après la date figurant sur la lettre de confirmation, la totalité du prix du cours sera due.

Le participant a la possibilité de se faire remplacer et cela sans frais, sur présentation de la confirmation de paiement. En cas d'impossibilité due à des problèmes médicaux, le remboursement de la journée de cours se fera uniquement sur présentation d'un certificat médical valide.

Prix

Pour les prix des cours, veuillez vous référer aux tarifs qui se trouvent sur le descriptif du cours.

Paiement

Les frais de formation doivent être payés **avant** le cours. Le récépissé attestant du paiement est à présenter le jour du cours.

Méthodes pédagogiques

Les méthodes développées dans le cadre de la CEP s'appuient sur les principes de formation d'adultes. Elles laissent une place importante aux liens avec la pratique, l'expérience, à la participation active et à l'échange.

Horaire

Pour les horaires des cours, veuillez vous référer au descriptif du cours.

Confidentialité

Dans tous les cours, le principe de confidentialité est à respecter, tant en ce qui concerne les échanges que les situations présentées.

Attestation

Chaque participante reçoit une attestation de présence à la fin du cours. Il est également possible d'inscrire le cours suivi dans son carnet de perfectionnement.

Evaluation

Chaque cours fait l'objet d'une évaluation écrite par les participantes.